



Reçu le

22 DEC. 2023

n° 1905

Nos réf. : Etudes/eg.pr.vw.fm.sa/23.68
Dossier suivi par :
Fabrice Machelart
☎ 04.66.87.99.16
urbanisme@gard.cci.fr

Monsieur Gilles Tixador
Maire
Mairie de Sainte-Anastasia
110 rue de l'Hôtel de Ville
30190 Sainte-Anastasia

Nîmes, le 14 décembre 2023

Objet :
Modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de Sainte-Anastasia

Monsieur le Maire,

Nous faisons suite à votre correspondance du 20 novembre 2023, concernant la modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de Sainte-Anastasia. Nous vous remercions de nous avoir transmis le dossier.

Nous notons que la modification simplifiée a pour objet :

- D'apporter quelques modifications mineures dans le règlement écrit (pièce n°4 du PLU),
- D'actualiser et rectifier les plans de zonage du règlement graphique du PLU (pièce n°5 du PLU),
- D'actualiser et rectifier l'annexe 6.2 relative aux Servitudes d'Utilité Publique (SUP) entraînant ainsi une modification de la liste (pièce 6.2.a) et du plan (pièce 6.2.b) qui figurent dans cette annexe.

L'ajout de l'Ancien Prieuré Saint-Nicolas de Campagnac et le Mas d'Eyrolles à la liste des bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination permettra la rénovation et la valorisation des bâtiments existants, ainsi que la création d'hébergements touristiques, de services et d'une activité commerciale.

La Chambre de Commerce et d'Industrie est favorable au projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Sainte-Anastasia.

Nous sommes satisfaits des objectifs portés par cette modification et sommes convaincus de leurs impacts futurs en faveur du développement de la commune. Nous rappelons, par ailleurs, que la CCI est disposée à proposer ses services d'accompagnement dans la mise en œuvre des projets touristiques et commerciaux à travers des études spécifiques.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Bien à vous

Éric Giraudier
Président